

Conservation de la faune et de la flore :



Listes rouges et responsabilité de la Bretagne



Conservation de la faune et de la flore : Listes rouges et responsabilité de la Bretagne

Coordination : François SIORAT, Patrick LE MAO et Pierre YÉSOU

1 Préface

par Patrick LE MAO, Président du CSRPN

3 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : des outils au service de tous

par Cyrille LEFEUVRE (DREAL Bretagne) & Florian LEBEAU (Conseil régional de Bretagne)

4 Listes rouges d'espèces menacées. Histoire d'un concept et de son développement en France

par Pierre YÉSOU

9 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : leur élaboration

par François SIORAT

18 Les mammifères menacés en Bretagne

par Franck SIMONNET, Thomas DUBOS & Sami HASSANI

30 Les oiseaux menacés en Bretagne

par Yann FÉVRIER, Guillaume GÉLINAUD & Pierre YÉSOU

44 Les amphibiens et reptiles menacés en Bretagne

par Franck PAYSANT & Régis MOREL

60 Les poissons d'eau douce menacés en Bretagne

par Thibault VIGNERON, Gaëlle GERMIS, Jean-Luc BAGLINÈRE, Hubert CATROUX & Anne-Laure CAUDAL

80 Les écrevisses menacées en Bretagne

par Thibault VIGNERON, Marc COLLAS & Hubert CATROUX

84 La flore vasculaire menacée en Bretagne

par Marion HARDEGEN, Emmanuel QUÉRÉ, Sylvie MAGNANON & Jacques HAURY

98 Listes rouges et responsabilité biologique régionales : bilan et perspectives

par Patrick LE MAO



Listes rouges d'espèces menacées

Histoire d'un concept et de son développement en France

Pierre YÉSOU

Au quotidien, l'idée de « Liste rouge » renvoie souvent à ces abonnés qui demandent à ne pas apparaître dans l'annuaire téléphonique. Mais ce terme s'applique aussi à toute liste contenant des informations sensibles, ou à des listes d'espèces ou d'objets vulnérables. Ainsi, le Conseil international des musées tient à jour des Listes rouges d'œuvres d'art et de pièces archéologiques susceptibles d'être commercialisés illégalement. Pour le patrimoine naturel, le concept de Listes rouges est fortement lié au travail de l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Des travaux précurseurs

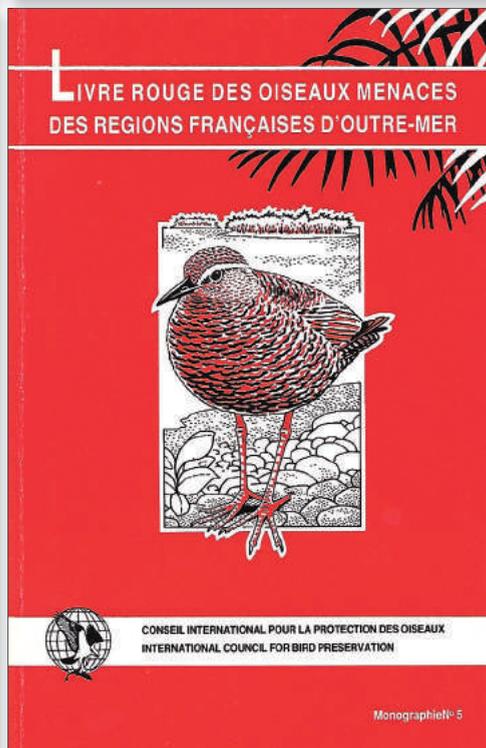
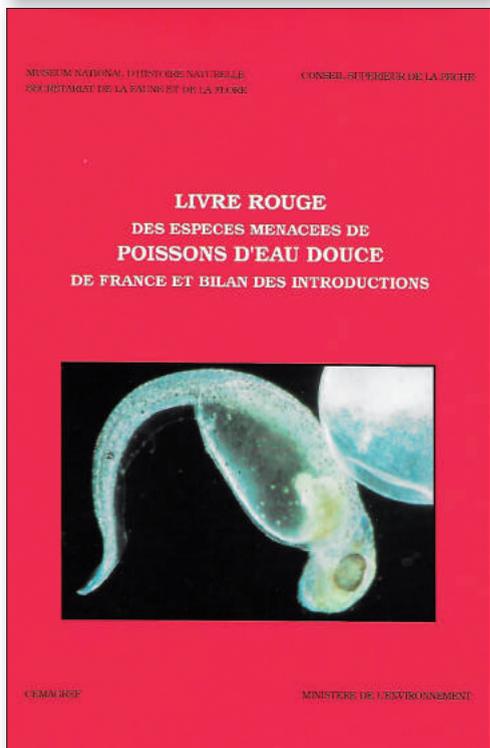
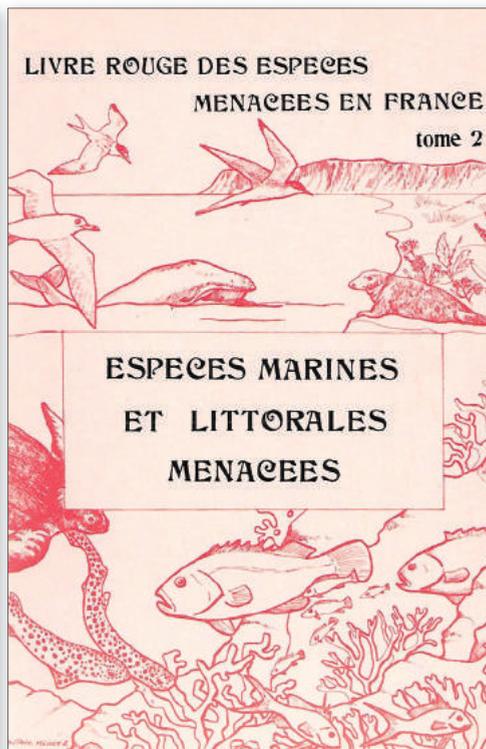
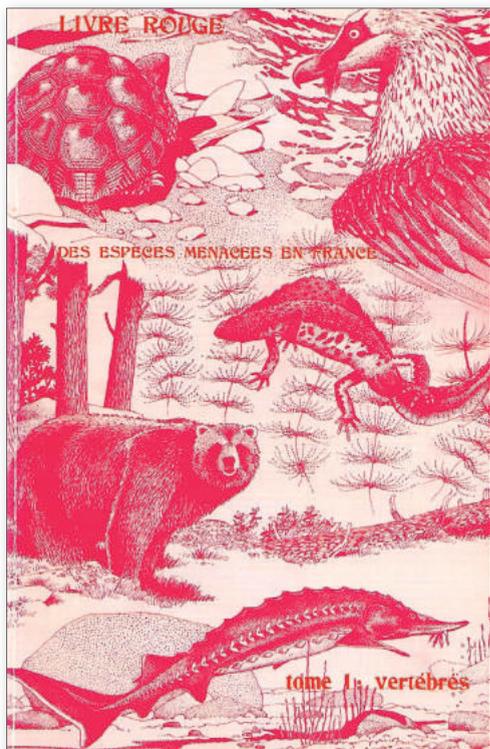
Les premiers inventaires d'espèces éteintes ou en voie de disparition ont vu le jour à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis. En 1926, une liste d'espèces disparues a été élaborée à l'échelle des deux Amériques. Son auteur publiera ensuite, de 1942 à 1958, les premières listes mondiales d'espèces disparues de mammifères et d'oiseaux. L'UICN reprendra le principe de telles listes, en allant plus loin : ne se limitant plus à comptabiliser les espèces disparues, cet organisme va se doter d'outils méthodologiques permettant de définir le statut de conservation de chaque espèce au regard des menaces qui pèsent sur elle.

Les Listes rouges mondiales de l'UICN

Dès l'année suivant sa création en 1948, l'UICN publie un premier « livre rouge »

des espèces considérées alors comme les plus menacées au monde : 14 mammifères et 13 oiseaux. L'organisation améliore rapidement son système d'information sur les espèces menacées, et publie en 1964 de nouvelles listes des mammifères et oiseaux rares. Deux ans plus tard, le *Red Data Book*, livre rouge des espèces menacées, est largement diffusé. Il ne couvre toujours que les mammifères et les oiseaux mais, de cette période à la fin des années 1970, l'UICN publiera plusieurs livres rouges sur d'autres groupes d'animaux.

Pour couvrir toute la faune et la flore, l'UICN travaille avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le même champ d'intérêt, dont le Conseil international pour la protection des oiseaux (CIPO, qui deviendra *BirdLife International*), la *Zoological Society of London*, *Ocean Conservancy*, le *WWF*, *Fauna & Flora International*, *Wetlands International*, ou le Centre de surveillance de la conservation de la nature des Nations Unies. L'UICN a également mis en place une coordination d'experts organisée par groupes taxonomiques, les



Quatre livres rouges précurseurs : les vertébrés, les espèces marines et littorales, les poissons d'eau douce (tous trois traitant de la métropole), les oiseaux d'outre-mer.

Species Survival Commission Specialist Groups qui l'assistent dans l'évaluation des statuts de conservation à l'échelle de l'espèce, du groupe d'espèces, d'une aire géographique, ou dans le cas de *BirdLife International* pour l'ensemble des oiseaux du monde.

La Liste rouge de l'UICN est construite sur un ensemble de critères précis qui visent à évaluer le risque d'extinction de chaque espèce. Ces critères sont applicables à tous les niveaux taxonomiques (y compris sous-espèces et variétés) et à toutes les régions du monde. Par le biais de cette liste, l'UICN souligne les urgences en matière de conservation, en répondant à quatre grands objectifs : (1) fournir une information scientifiquement solide sur les espèces et les sous-espèces à l'échelle mondiale ; (2) attirer l'attention sur la répartition géographique et l'importance numérique de la biodiversité menacée ; (3) influencer les prises de décision politiques à l'échelle nationale et internationale ; et (4) fournir une information à même de guider les actions de conservation de la diversité biologique.

La Liste rouge mondiale, dont une version internet très élaborée avait été présentée en 2012 à l'occasion du Sommet de la Terre, a été mise à jour en 2016 : elle est consultable sur <http://www.iucnredlist.org>. Les nombreux livres rouges et Listes rouges publiés au fil du temps par l'UICN, concernant parfois de petits groupes d'espèces ou une aire géographique restreinte, sont regroupés sur <http://www.iucnredlist.org/about/publication/historical-red-lists>. L'UICN développe aussi une Liste rouge des écosystèmes, voir <http://iucnrle.org>.

Les Listes rouges nationales en France

À l'exemple des ouvrages publiés par l'UICN à une échelle continentale ou inférieure, le Secrétariat de la Faune et de la Flore, au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), a entrepris la réalisation de livres rouges des espèces menacées en France métropolitaine. Le premier tome concernait les vertébrés, le second les espèces marines et littorales (de Beaufort, 1983, 1987), le suivant les poissons d'eau douce (Keith *et al.*, 1992). Les oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer sont ensuite traités dans un Livre rouge publié par le CIPO (Thibault & Guyot, 1988), suivi par le premier tome du livre rouge

de la flore menacée en France (Olivier *et al.*, 1995). La dernière publication nationale d'importance a concerné les oiseaux (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Le seul ouvrage à destination du grand public a été l'*Inventaire de la faune menacée de France* (Maurin, 1994) qui présentait, entre autres, les premières Listes rouges relatives aux reptiles, amphibiens, insectes et mollusques continentaux de France métropolitaine.

Tout en se référant à l'UICN, chaque auteur adaptait les méthodes d'évaluation à son propre contexte, et il en allait de même dans d'autres pays : avec presque autant d'approches différentes que de listes publiées, le concept même de Liste rouge finissait par perdre en lisibilité. Aussi l'UICN a-t-elle réuni en 2002 un groupe de travail pour chercher à harmoniser les Listes rouges en Europe. L'application des critères définis en 1999 à l'échelle mondiale fut recommandée. Ces critères ont été adaptés en 2003 pour faciliter une application régionale (voir aussi UICN France, 2011), et la robustesse de cette méthode a été validée par plusieurs études scientifiques. Par « régional », l'UICN entend toute aire géographique comprise entre un continent et un petit pays, une province, ou une région au sens administratif français, d'une taille qui ne doit toutefois pas être inférieure à celle, par exemple, de la Suisse.

En collaboration avec le Service du patrimoine naturel du MNHN, l'UICN-France entreprend en 2007 l'élaboration d'une Liste rouge de la faune et de la flore de la métropole et des collectivités et territoires d'outre-mer. La tâche, immense, fédère de nombreuses organisations partenaires. Des naturalistes, amateurs comme professionnels, associatifs comme institutionnels, participent à l'évaluation du statut de chaque espèce (UICN France & MNHN, 2014).

Pour la métropole, les ornithologues ont été une fois de plus parmi les plus réactifs : la première liste publiée, en 2008, est celle des oiseaux nicheurs. Les Listes rouges des mammifères, des poissons d'eau douce et des orchidées suivront en 2009. La liste des oiseaux sera complétée en 2011, pour intégrer les espèces migratrices qui visitent le pays sans y nicher. De 2012 à 2016 seront publiées les Listes rouges des papillons de jour, des crustacés d'eau douce, des orchidées et d'une partie du reste de la flore vasculaire (1 000 plantes), des requins, raies et chimères, des reptiles et amphibiens, et des libellules. Pour l'ensemble de ces groupes, l'évaluation des Listes rouges

montre que 833 espèces sont en danger en France métropolitaine, particulièrement des plantes (528), des crustacés d'eau douce (161) et des oiseaux (92). Pour les oiseaux nicheurs, la Liste rouge de 2016 a réévalué les niveaux de menace identifiés dans la liste de 2008 : sur les 284 espèces d'oiseaux nicheurs recensées en France métropolitaine, la situation s'était détériorée entre 2008 et 2016 pour 48 espèces, tandis que 15 seulement avaient vu leur état s'améliorer durant cette période. La capacité à identifier les modifications de statut sur un laps de temps inférieur à 10 ans est une des forces du protocole d'élaboration des Listes rouges UICN.

Toutes ces Listes rouges sont disponibles sur le site de l'UICN-France (<http://www.uicn.fr/liste-rouge-france.html>).

Les Listes rouges régionales

Les auteurs des premiers livres rouges nationaux ont rapidement fait des émules en région. Ainsi, concernant les oiseaux, le livre rouge de Corse est paru en 1984, un an seulement après le premier livre rouge national. Suivront ceux d'Alsace en 1989, de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1992, de Picardie et d'Isère en 1995, ce dernier couvrant l'ensemble de la faune, etc.

En Bretagne, les associations ornithologiques publient non pas des Listes rouges, mais des « Listes des oiseaux menacés et à surveiller » (Bargain *et al.*, 2008). Dans le même temps, les ornithologues des Pays de la Loire proposent une liste de l'avifaune « prioritaire » (Marchadour & Séchet, 2008), c'est-à-dire la liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles des mesures de gestion conservatoire devraient être prioritairement mises en œuvre.

La distance prise dans l'ouest de la France par rapport au modèle des Listes rouges indiquait que le concept s'épuisait. En effet, même si certaines Listes rouges régionales avaient été validées par les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN, mis en place par les préfets de région en appui aux services de l'État et aux Conseils régionaux), elles s'appuyaient sur des méthodologies différentes selon les régions. Certaines régions avaient appliqué les critères de l'UICN, quand d'autres n'avaient que peu ou pas suivi cette méthodologie : comme pour les Listes

rouges nationales, il devenait difficile d'en comparer les résultats, et le concept de Liste rouge s'en trouvait fragilisé.

Faisant ce constat, le Comité français de l'UICN, le MNHN, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et France Nature Environnement se sont associés pour organiser un appui à l'élaboration des Listes rouges régionales. Un séminaire national organisé en octobre 2009 a réuni plus de 120 participants. La diversité des acteurs représentés (associations de naturalistes et de protection de la nature, conservatoires botaniques nationaux, fédérations de pêche et de chasseurs, CSRPN, services environnement des conseils régionaux, établissements publics, directions régionales de l'environnement, ministère de l'écologie...) montrait une large adhésion au projet. L'UICN a alors développé une méthodologie d'appui qui répond aux besoins de tous les acteurs souhaitant s'investir dans l'élaboration de Listes rouges, à l'échelle des régions administratives françaises, sur la base d'une méthodologie commune.

Il s'agit bien d'encourager et d'accompagner l'élaboration de Listes rouges à l'échelle régionale, sur la base des catégories et critères de l'UICN, en fournissant un appui méthodologique pour leur réalisation, dans le but d'assurer une pleine cohérence entre l'ensemble des différentes Listes rouges régionales d'une part, et entre les Listes rouges régionales et la Liste rouge nationale d'autre part. De plus, l'appui fourni par l'UICN vise à guider l'utilisation des Listes rouges régionales dans les politiques et les stratégies régionales, et à encourager un système de hiérarchisation des priorités d'action fondé sur la Liste rouge nationale, sur les Listes rouges régionales, et sur les responsabilités patrimoniales de chaque région (UICN France, 2011 ; Barneix & Gigot, 2013).

Cette initiative a entraîné une dynamique extrêmement puissante : à la date de janvier 2016, plus de 110 Listes rouges régionales appliquant la méthodologie de l'UICN avaient déjà été validées par les CSRPN, et la validation de plusieurs dizaines d'autres était prévue. Ces Listes, élaborées à l'échelle des régions administratives telles qu'elles existaient avant la loi d'août 2015 sur la réorganisation territoriale, couvrent oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, poissons, odonates, orthoptères, lépidoptères, coléoptères et d'autres groupes d'insectes, araignées, crustacés, mollusques, flore vasculaire,

bryophytes, champignons et lichens. C'est dire que la méthodologie est applicable à tous les groupes animaux et végétaux du moment que l'information nécessaire est disponible, ce qui n'est pas partout le cas.

Cette dynamique a essaimé jusqu'aux régions d'outre-mer, les Listes rouges de la faune et de la flore de la Réunion ouvrant les évaluations ultramarines en 2010. De 2012 à 2015 suivront celles des oiseaux de Guadeloupe, de la flore vasculaire de Guadeloupe et de Martinique (comme en métropole, la couverture est partielle), des oiseaux, des reptiles et amphibiens et de la flore vasculaire de Mayotte, de la faune vertébrée des Terres australes et antarctiques françaises, des oiseaux et de la flore vasculaire endémique de Polynésie française.

En Bretagne, le CSRPN a pris en décembre 2012 l'initiative de promouvoir l'élaboration de telles Listes rouges, avec l'appui technique de l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne, au sein du GIP Bretagne environnement. Une année a été consacrée au cadrage du projet puis, en mars 2014, naturalistes et autres connaisseurs du patrimoine naturel breton ont été conviés à une réunion de présentation de la méthodologie et de la programmation. Des équipes se sont rapidement mises au travail, permettant la validation de six listes par le CSRPN dès juin 2015 : celles présentées dans cet ouvrage. ■

Bibliographie

BARGAIN B., CADIOU B., GÉLINAUD G. & LE NEVÉ A. 2008 – Listes des oiseaux menacés et à surveiller en Bretagne. *Penn ar Bed* 202 pp. 1-13.

BARNEIX M. & GIGOT G. 2013 – *Listes rouges des espèces menacées et enjeux de conservation : Étude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – Propositions méthodologiques*. SPN-MNHN, Paris, 63 p.

BEAUFORT F., de (coord.). 1983 – *Livre rouge*

des espèces menacées en France. Tome 1. Vertébrés. Coll. Inventaires de Faune et de Flore, fascicules 19-23. SFF, MNHN, Paris, 326 p.

BEAUFORT F., de (coord.). 1987 – *Livre rouge des espèces menacées en France. Tome 2. Espèces marines et littorales*. Coll. Inventaires de Faune et de Flore, fascicules 43-49. SFF, MNHN, Paris, 356 p.

KEITH P., ALLARDI J. & MOUTOU B. 1992 – *Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France et bilan des introductions*. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 10. SFF-MNHN, CSP, Cemagref, Min. Env., Paris, 111 p.

MARCHADOUR B. & SÉCHET E. (coord.) 2008 – *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, conseil régional des Pays de la Loire, 221 p.

MAURIN H. (dir.) 1994 – *Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge*. Nathan, Paris, 176 p.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. 1995 – *Livre rouge de la flore menacée en France*, tome 1 : espèces prioritaires. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 20. MNHN, CBN Porquerolles & Min. Env., Paris, 486 p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. *Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. SEOP & LPO, Paris, 560 p.

THIBAUT J.-C. & GUYOT I. 1988 – *Livre rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer*. Monographie n° 5. Conseil Int. Protection Oiseaux, Saint-Cloud, 258 p.

UICN France 2011 – *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. UICN France, Paris, 56 p.

UICN France & MNHN 2014 – *La Liste rouge des espèces menacées en France - Contexte, enjeux et démarche d'élaboration*. UICN France, Paris, 8 p.

Pierre YÉSOU, membre du CSRPN de Bretagne de 1993 à 2015.



L'édition de cet ouvrage ainsi que les travaux d'élaboration des listes rouges et responsabilité biologique régionales ont bénéficié du soutien financier de la Dreal Bretagne, du Conseil régional de Bretagne et des fonds européens Feder.

Citation de l'ouvrage :

Siorat F., Le Mao P. & Yésou P. (coords.) 2017 – Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, N° 227, 104 p.

Citation d'un extrait :

Vignerot T. 2017 – Les écrevisses menacées en Bretagne. In Siorat F. *et al.* (coords.), Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, N° 227, pp. 80-83.

Le courrier concernant la rédaction de *Penn ar Bed* (projets d'articles, courrier aux auteurs) est à adresser à : *Penn ar Bed*, Bretagne Vivante - SEPNEB - 19 route de Gouesnou - 29200 BREST - Tél. 02 98 49 07 18 - Fax : 02 98 49 95 80 - Courriel : contact@bretagne-vivante.org - La rédaction rappelle que les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être assimilées à des prises de position de Bretagne Vivante - Le présent numéro a été tiré à 300 exemplaires - Dépôt légal : mai 2017 - Directeur de la publication : F. de Beaulieu - Relectures : Serge Le Huitouze - Maquette : B. Coléno - Imprimerie du Commerce à Quimper - I.S.S.N. 0553-4992.

Photographie de couverture - Chouette hulotte (Photo Armel Deniau)

PENN AR BED 227 PENN AR BED 227 PENN AR BED 227

